

Une première pierre avant de se jeter à l'eau

La première pierre du centre aquatique de Sainte-Pazanne est posée. Il ouvrira ses portes en 2013. Le détail du projet en sept lettres... Comme p.i.s.c.i.n.e.

Première pierre

Elle a été posée hier, par Bernard Morilleau, maire de Sainte-Pazanne et président de la communauté de communes Cœur de Retz, en présence des élus de la communauté de communes Cœur de Retz et des partenaires financiers. « **Ce n'est que le début de la construction, mais c'est l'aboutissement d'un long projet, débuté en 2005** », a rappelé le maire. La piscine se situera à l'arrière du collège public Olympe de Gouges.

Intercommunale

Cœur de Retz est aujourd'hui la seule communauté de communes du Pays de Retz à ne pas disposer de piscine. Or, comme l'a rappelé Gilles Philippot, vice-président du conseil général en charge des sports, « **la croissance démographique est importante dans ce secteur.** » Preuve en est, un deuxième collège a ouvert ses portes à Sainte-Pazanne en septembre 2008.

Surface

S'étendant sur 3 240 m², l'équipement dessiné par le cabinet d'architectes parisiens BVL comportera : un bassin principal de 25 m par 10 m, un bassin d'apprentissage et de loisirs de 150 m², un toboggan de 60 m, et un espace dédié à la relaxation et à la détente. Il comprendra un hammam et un bain bouillonnant, une salle de repos, une salle de kiné, une salle de massages et un coin fitness.

Calendrier

Les travaux de terrassement et de fondation ont débuté en septembre. La future piscine intercommunale de Cœur de Retz ouvrira fin février 2013 à Sainte-Pazanne. La piscine n'a pas encore de nom. « **Nous avons le temps de la construction pour réfléchir** », sourit Bernard Morilleau. Soit 20 mois.



Bernard Morilleau, maire de Sainte-Pazanne et président de la communauté de communes, a posé la première pierre du futur centre aquatique, entouré d'élus du secteur, du département et de la région.

Innovations

Comme toute nouvelle construction, le maître-mot est « économies d'énergie ». La piscine sera chauffée, à 80 %, par une chaudière bois, elle-même alimentée par du bois et des plaquettes bocagères de haies fournis par des agriculteurs du secteur. « **Cela limite les émissions de gaz à effet de serre de 75 %** », affirme Bernard Morilleau. En complément, la piscine sera équipée d'une chaudière à gaz.

Et ce n'est pas tout : eaux de lavage des filtres récupérées pour l'arrosage des espaces verts environnants et des jardins familiaux ; vestiaires et plages équipés de plancher chauffant ; bâtiment isolé pour éviter les déperditions... La piscine, orientée sud, comportera aussi beaucoup de baies

vitrées pour capter un maximum de lumières.

Autre particularité : les bassins seront en inox, recouvert d'un revêtement blanc « **qui fera bien ressortir le bleu de l'eau. C'est un peu plus cher que le carrelage à l'achat, mais c'est plus intéressant sur le long terme** », précise Bernard Morilleau. Terminés les problèmes de joints ou de malfaçons.

Natation

L'apprentissage de la natation est l'objectif premier de cet équipement. 3 000 élèves environ, de la primaire au collège, en profiteront chaque année, lors des 17 heures d'ouverture hebdomadaires aux scolaires prévues. Jusqu'ici, certains allaient à Pornic ou à Machecoul, mais pas tous, car il n'y

avait pas suffisamment de créneaux.

Entrées

Vert marine table sur 134 000 entrées la première année, dont 107 000 usagers grand public. La société, leader national en matière de gestion de piscines par délégation de service public (elle a à sa charge, entre autres, celles de Cordemais et La Baule), exploitera la piscine pendant six ans. Cette délégation de service public coûtera à la communauté de communes 290 062 € par an. « **S'il y a moins d'entrées que prévu, le manque à gagner sera à la charge du délégataire** », avait indiqué Bernard Morilleau, en conseil communautaire. 12 personnes seront employées à temps plein.

Nadine BOURSIER.

7,9

C'est en millions d'euros, le coût global de la piscine, hors taxe, dont 6,1 millions d'euros de travaux.

La communauté de communes peut compter sur 4,8 millions de subvention : dont 4,5 millions du conseil général (à travers le « plan piscine » et le contrat de territoire), 110 000 € du conseil régional, et 177 000 € du fond chaleur de l'Ademe (pour la chaudière bois). Les 3 millions restant seront financés par la communauté de communes : une moitié par autofinancement, l'autre par emprunt.